



Communiqué de presse du 18 avril 2014

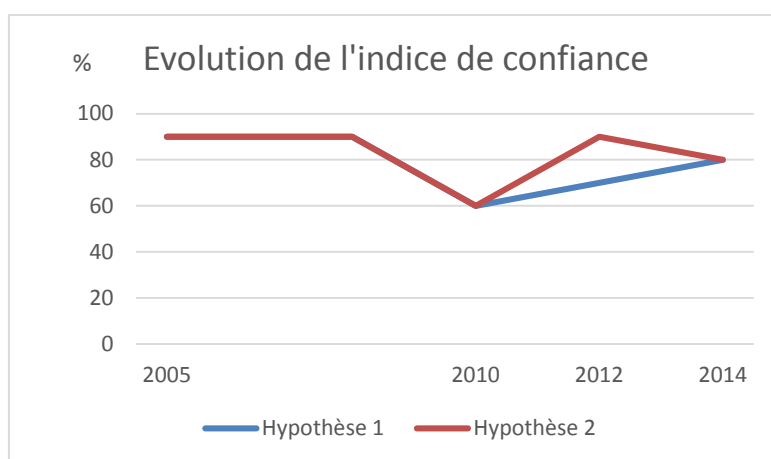
## Les français et la vaccination : des données ambiguës

La part des français favorables à la vaccination est passée de 90% en 2005 à 79% en 2014, après avoir chuté en 2010 à 60% (dépêche APM du 16 avril). Peut-on dire, comme l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Institut de veille sanitaire (InVS) dans leur communiqué de presse du 16 avril, que « *l'adhésion de la population française à la vaccination a progressé entre 2010 et 2014 et [que] la couverture vaccinale s'est globalement renforcée en 2014* » ?

Rien ne permet de l'affirmer, nous semble-t-il.

L'indice de confiance est effectivement meilleur en 2014 qu'en 2010. Mais l'enquête menée par l'INPES en 2010 faisait suite à la gestion calamiteuse de la grippe H1N1 de 2009. Il n'est donc pas surprenant que les français aient aussitôt manifesté une méfiance forte envers la politique vaccinale.

La confiance est-elle progressivement revenue, comme le suppose l'INPES (hypothèse 1), ou est-elle remontée rapidement, une fois l'épisode de la grippe H1N1 oublié, avant de redescendre à nouveau (hypothèse 2) ? Nous n'avons pas d'information sur ce point, le sondage étant effectué tous les 5 ans. Nous notons simplement que ce chiffre de 79% de confiance peut correspondre à l'une ou l'autre de ces deux hypothèses.



Deux exemples précis viennent étayer cette seconde hypothèse :

- Malgré une intense campagne visant à généraliser la vaccination contre le papillomavirus (Gardasil, Cervarix), la couverture vaccinale des jeunes filles de 15 ans est inférieure à 20%. Manifestement, les risques avérés de cette vaccination sont pris en compte par la population et sans doute le corps médical.
- Seuls 50% des personnes à risque de complication sont vaccinées contre la grippe.

Ces données, associées au fait que 21% de la population française n'est pas favorable à la vaccination, constituent des éléments dont ne peuvent se satisfaire les pouvoirs publics.

L'enquête révèle en outre que plus de 90% des nourrissons de 6 mois ont reçu au moins une dose de vaccin contre l'hépatite B. Ce chiffre ne montre aucunement un retour de confiance dans la vaccination ! Il est en effet obtenu par une démarche de "vaccination forcée". Nous rappelons en effet que :

- Les nourrissons pouvaient bénéficier jusqu'en 2008 d'un vaccin DTPolio (diphtérie + tétanos + polio). Ce vaccin correspondait à l'obligation vaccinale pour les enfants entrant en scolarité, et seuls 20% des nourrissons étaient alors vaccinés contre l'hépatite B.

- Le fabricant a voulu se débarrasser de ce vaccin peu rentable. Pour obtenir l'accord des autorités sanitaires, il a falsifié des données. Résultat : la commercialisation du DTPolio a été suspendue en juin 2008. Cette manière de procéder a justifié le dépôt d'une plainte pour faux, usage de faux et escroquerie (voir communiqué ci-joint).
- Le corps médical s'est alors retourné vers les vaccins hexavalents (D + T + C + P + Hib + Hépatite B). Deux ans après cette disparition du DTPolio, 80% des nourrissons étaient vaccinés contre l'hépatite B (2010), souvent sans que les parents en aient connaissance.

L'Assemblée Nationale vient de terminer la discussion sur la loi de santé en rejetant les amendements visant à améliorer la sécurité vaccinale. **La prévention des effets indésirables liés à la présence d'aluminium dans les vaccins n'est donc toujours pas à l'ordre du jour.**

Le gouvernement suit ainsi les recommandations des experts qui pilotent en réalité les politiques publiques. Des experts qui, comme nous le dénonçons dans un communiqué précédent (voir ci-joint), sont très largement liés à l'industrie pharmaceutique.

Cet obscurantisme a un double coût:

- le nombre de victimes liées (notamment) à la présence d'aluminium dans les vaccins ne cesse de croître,
- la méfiance de la population française vis-à-vis de la politique vaccinale perdurera et s'accroîtra, nous en avons la conviction.

*RAPPEL : notre combat concerne la sécurité d'utilisation des vaccins, et uniquement cela. Il est maintenant admis que l'aluminium vaccinal migre dans l'organisme pour s'accumuler dans le cerveau. Cet aluminium est un neurotoxique et un perturbateur endocrinien. Nos demandes : 1) La recherche indépendante doit être financée de manière massive et urgente, de façon à ce que l'on connaisse au plus vite les conséquences de cette accumulation d'aluminium dans le cerveau. 2) Dans l'attente des résultats de ces recherches, la population, et en priorité les malades et leur famille, doit pouvoir bénéficier de vaccins de base sans aluminium, d'autant qu'ils existaient jusqu'en 2008. 3) Pour ces mêmes raisons, il ne saurait être question de généraliser à l'ensemble de la population un vaccin adsorbé sur aluminium.*

Didier LAMBERT

Président E3M

06 72 41 20 21

<http://www.asso-e3m.fr>

[president@asso-e3m.fr](mailto:president@asso-e3m.fr)

Catherine GACHES

Présidente du REVAHB

06 11 22 67 40

[http://www.revahb.fr/](http://www.revahb.fr)

[cathy.gaches@sfr.fr](mailto:cathy.gaches@sfr.fr)